



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ  
Jugendamt JA

Bureau de promotion des enfants et des jeunes  
Fachstelle für Kinder- und Jugendförderung

Bd de Pérolles 24, case postale 29, 1705 Fribourg

T +41 26 305 15 30, F +41 26 305 15 59  
www.fr.ch/sej

## Commission cantonale de l'enfance et de la jeunesse (CEJ)

### Objectifs annuels 2023

La Commission cantonale de l'enfance et de la jeunesse (CEJ) détermine les objectifs suivants pour l'année 2023 :

4x/an : préavisier les demandes de soutien dans le cadre de la subvention enfance et jeunesse.

#### *1<sup>er</sup> trimestre 2023*

1. Présenter la politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse et son contexte à la nouvelle cheffe de service du SEJ et présidente de la CEJ et au Conseiller d'Etat responsable de la DSAS.
2. Prendre connaissance du Plan d'action «Je participe!» 2023-2026.
3. Intégrer au sein de la Commission de nouvelles personnes expertes impliquées dans la réalisation des mesures du PA 23-26, selon les discussions du 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 sur le fonctionnement de la CEJ.
4. Prendre connaissance de l'état actuel de la mise en œuvre du Plan de soutien jeunesse (PSJ) et faire un éventuel préavis pour la suite à donner dès la fin 2023.

#### *2<sup>ème</sup> trimestre 2023*

5. Prendre connaissance du rapport de sondage effectué auprès des élèves de 6H et de 10H et transmettre son préavis à la DSAS avant publication, diffusion et éventuelle communication.
6. Prendre connaissance des résultats de l'étude effectuée par Frisbee relative aux formations pour les jeunes moniteur-rices et des propositions de recommandations, les discuter et donner son préavis sur la suite à donner.
7. Mener les premières réflexions en vue de mettre en œuvre la mesure «Réflexe enfants-jeunes» qui doit permettre de mieux tenir compte des droits des enfants et des jeunes dans l'ensemble des politiques publiques de l'Etat (Stratégie de développement durable).

#### *3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 2023*

8. Prendre connaissance des recommandations par le Comité des droits de l'enfant destinées aux cantons, les discuter et transmettre une recommandation à la DSAS pour leur mise en œuvre.
9. Prendre connaissance du Concept d'encouragement précoce et son plan de mesures élaboré dans le cadre de la plateforme Encouragement précoce, les discuter et transmettre sa recommandation au Conseil d'Etat.

10. Initier les réflexions en vue d'une journée cantonale en 2024 présentant aux communes les offres en matière de petite enfance et d'encouragement précoce ; la journée sera organisée sous le pilotage de la plateforme encouragement précoce, et en collaboration avec l'ACF et Pro Familia Fribourg.
11. Revoir et confirmer le processus adopté pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action «Je participe!» 2023-2026 (fichier Excel).
12. Prioriser les thèmes pour la planification 2024-2026 de la mise en œuvre du Plan d'action «Je participe!».

*Fribourg, le 20/12/2022*

Estelle Papaux,  
Présidente de la Commission de l'enfance et de la jeunesse (CEJ)